



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Cellule départementale d'appui à la scolarisation des élèves en situation complexe

Dans l'école

L'équipe enseignante recherche et expérimente des réponses au sein de la classe, du cycle, de l'école

L'enseignant de la classe rencontre la famille, le cas échéant, en présence du directeur

Si la situation n'est pas résolue, elle est examinée en conseil des maîtres, avec le concours du psychologue, des enseignants spécialisés, des personnels de santé ou social au besoin. D'autres réponses peuvent être mises en œuvre.

Une équipe éducative est organisée pour informer la famille de la procédure en cours et définir un échéancier des actions;

Le directeur transmet l'annexe 2 au pôle ressources et en informe la famille

En circonscription

Le pôle ressource est saisi via **l'ANNEXE 2** : analyse d'une situation complexe par l'équipe enseignante. L'exposé puis le suivi de la situation sont à l'ordre du jour des réunions programmées du pôle ressource

Des informations complémentaires peuvent être recherchées (observations, entretiens...). De nouvelles propositions d'action peuvent être expérimentées dans la classe, le cycle, l'école.

Le CPC peut enrichir l'analyse en réalisant une observation qui donne lieu à un échange avec l'enseignant et l'équipe de l'école. De nouvelles pistes d'action peuvent être proposées

Le suivi de la situation permet d'apprécier son évolution : amélioration, dégradation. **Le pôle ressource** évalue avec la direction d'école la nécessité d'engager une saisine de la cellule. L'IEN remplit et transmet à la cellule **l'ANNEXE 3**

L'IEN informe la famille de la saisine des ressources départementales

Au niveau départemental

La cellule d'analyse des situations complexes

Elle se réunit tous les lundis matins, elle est sollicitée par l'IEN de la circonscription de l'élève en grande souffrance lorsque les aménagements proposés n'ont pas abouti à des progrès et que la situation se dégrade.

La cellule peut demander un avis supplémentaire (CP SDEI, CPD, membre du pôle médico-social, psy EN). La cellule peut convenir de l'intervention des EMAS pour les élèves en situation de handicap.

La cellule peut solliciter l'accompagnement d'un CP SDEI, de l'enseignante référente autisme
La cellule peut mobiliser d'autres partenaires du médical et/ou du social

La cellule d'écoute

Elle doit permettre aux équipes de verbaliser la complexité de la situation et les difficultés rencontrées en dehors du cadre hiérarchique. Plusieurs professionnels peuvent être sollicités : . psy EN de la cellule, psychologue du travail rattaché à la médecine préventive, réseau PAS MGEN, AS du personnel

Les membres de la cellule départementale

IENA 1^{er} degré : M ALBERICI

IEN SDEI : M BIETH

Enseignante référente autisme : Mme HUBSCH

**Conseillère technique du service social en faveur des élèves :
Mme LOPEZ**

Médecin Conseiller Technique adjointe du SAMIS : Docteur CAPELLE-SPECQ

Conseillère pédagogique départementale rattachée à la cellule d'appui: Mme GINELLI

Psychologue EN EDA rattachée à la cellule d'appui : Mme HERY

Représentant à tour de rôle d'une EMAS

L'objectif du protocole départemental

Références :

- Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013
- Arrêté du 1^{er} juillet 2013, journal officiel du 18 juillet 2013

Il clarifie les différents niveaux d'analyse, de réflexion et d'action et permet, à chacun, à son niveau de compétence, d'agir avec la meilleure efficacité.

L'enjeu réside à sortir de la problématique de l'urgence et de transformer les situations complexes en situations gérables.

Annexe 2

Analyse d'une situation d'élève par l'équipe enseignante

Document de 3 pages qui fournit des renseignements sur :

- L'identité de l'élève, son cursus scolaire, le contexte de la demande, les rencontres avec les parents, les équipes éducatives...
- La situation : les réussites de l'élève, ce qui fait obstacle aux apprentissages, ses besoins...
- Les aides mises en place.

A la fin du document, l'équipe enseignante

- Présente de manière chronologique les actions menées au niveau de l'école avec les partenaires (rendez-vous avec les parents, équipes éducatives ou de suivi, interventions des membres du RASED, UPP, médecine scolaire, MDS, échanges avec les professionnels du soin...)
- Formule les aides qu'elle attend de la part du pôle ressource.

Annexe 3

Saisine de la cellule départementale sur décision de l'IEN

Document d'une page :

- Présente les actions menées par la circonscription à l'issue de la réunion du pôle ressources, après l'étude de l'annexe 2
- Explique la complexité de la situation soumise à l'analyse de la cellule et identifie éventuellement les besoins repérés.



La communication

Un relevé des conclusions de la cellule est communiqué de manière systématique à l'IEN ayant saisi la cellule par mail.

Mme GINELLI fait le lien avec les directeurs d'école, les CPC, les ERS et les EMAS ; Mme HERY se charge de la communication avec les psy EN.

A partir du moment où une situation d'élève a été analysée au niveau départemental, les directeurs peuvent joindre directement la cellule pour réaliser le suivi de dossier.

Courriel : cellulesituationscomplexes31@ac-toulouse.fr

Téléphone :

Mme GINELLI : 05 36 25 75 93 (les lundis) ou 06 12 61 54 45 (mobile)

Mme HERY : 05 36 25 75 90 (les lundis) ou 06 29 98 48 94 (mobile)

Cellule d'écoute tenue par Mme HERY le mercredi de 13h à 18h au 06 29 98 48 94